

DEPARTEMENT DU GERS

**Communauté de Communes
DES COTEAUX ARRATS GIMONE**

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date convocation : 23/03/2016
Date de séance : 31/03/2016
Date d'affichage :
Numéro d'ordre : 2016-03-019

Nombre de conseillers		
Exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
58	46	52

L'an deux mille seize, le jeudi 31 mars, le conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en la commune de Maurens, en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre DUFFAUT.

Etaient présents : Pierre DUFFAUT, Christophe MEAU, Stéphanie CORNEILLE, Michel ANGELE, André PICCIN, Françoise DASTUGUE, Christiane PASQUINET (suppléante de Jacques SERIN), Daniel DANFLOUS, Daniel ZAÏNA, Brigitte SAINT MARTIN, Gérard ROEHRIG, Chantal CASASOLA, Jean CERDA, Jean Claude DUFFAUT, Claire BRIAT, Régis DARIES, Véronique CASTEX, Sylvie LAFFORGUE, Bruno GABRIEL, Sandrine DEDIEU, Georges DE LORENZI, Pierre MUN, Pierre ROUMEGUERE, Thierry BIRAN (suppléant de Gérard FAURE), Arnaud WADEL, Bruno BODART, Éric ANGELE, Evelyne BURGAN DELMAS, Jean Luc BOAS, Gérard ARIES, Jacques BORTOLUSSI, Jean Michel VERNIS, Chantal LABEDAN, Francis CHABROL, Francis LAGUIDON, André MARQUISSEAU, Joël BERNADOT, Pierre TRUILLE BAURENS, Guy de GALARD, Francis DUMONT, Alain CARRIERE, Pierre BAJON (suppléant de Paul BURGAN), Séverine CARCHON, Éric TRUFFI, Fabrice POURCET, Claude SOLLES VIDOU (suppléant de Bernard MONLIBOS).
Le quorum est atteint

Etaient absents : Alain de SCORRAILLE, Pierre AIROLDI

Etaient absents excusés : Jean Claude BADY, Sergine AGEORGES, Christophe LABBE, Georges DALLIES

Etaient absents excusés avec procuration :

Philippe DUDEZ a donné procuration à Christophe MEAU.
Catherine HEURTEUX a donné procuration à Stéphanie CORNEILLE.
Sylvie VARIN a donné procuration à Jean Claude DUFFAUT.
Jean Pierre SALERS a donné procuration à Francis DUMONT.
Éric BALDUCCI a donné procuration à Alain CARRIERE.
André LAFFONT a donné procuration Séverine CARCHON.

Secrétaire de séance : Daniel DANFLOUS

Objet : Désignation de délégués pour siéger au Groupe d'Action Locale du LEADER

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que, par délibération n°2015-12-079 du 8/12/2015, ont été désigné deux titulaires et deux suppléants pour siéger au Groupe d'Action Locale du LEADER, au titre du programme LEADER à la Région pour la période 2015-2020.

Les membres du GAL, à la fois élus du territoire et de la société civile, examinent les demandes d'aide et décident de leur recevabilité au titre du programme LEADER à la Région pour la période 2015-2020.

Suite aux observations émises par l'Autorité de Gestion sur la composition du GAL LEADER, il convient de ne désigner que deux membres par EPCI (1 titulaire et 1 suppléant), l'autorité de Gestion estimant que le nombre de membres du GAL était trop élevé.

Monsieur le Président propose, sur avis du Bureau, les candidatures de Michel ANGELE en qualité de titulaire et Jacques SERIN en qualité de suppléant ; ces derniers étant déjà membres titulaires au sein du PETR Pays Portes de Gascogne.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à la majorité, moins les abstentions de Michel ANGELE et Christiane PASQUINET,

- Désignent en qualité de titulaire : Michel ANGELE,
- Désignent en qualité de suppléant : Jacques SERIN.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Des Coteaux Arrats Gimone
DUFFAUT Pierre

